

Une assurance-vie responsable, verte et solidaire



L'investissement responsable séduit de plus en plus d'épargnants. Pour preuve, selon les derniers chiffres relevés par l'AFG (Association française de la gestion financière), à fin 2020, l'encours de la gestion « investissement responsable » en France s'établit à 1 587 Md€, dont 603 Md€ dans la catégorie ISR. Plusieurs raisons expliquent cette tendance.

D'une part, certains investisseurs souhaitent donner davantage de sens à leur placement. En favorisant ces fonds d'investissement responsable, les épargnants s'assurent que les capitaux qu'ils investissent sont utilisés dans des domaines/des politiques auxquels ils sont sensibles.

D'autre part, la loi Pacte du 22 mai 2019 a poussé les assureurs à promouvoir au sein de leurs contrats d'assurance-vie des fonds solidaires, verts et responsables. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les contrats d'assurance-vie doivent proposer au moins une unité de compte affichant soit le label ISR, soit le label Greenfin ou soit encore le label Finansol. Bonne nouvelle pour les investisseurs intéressés par l'investissement responsable ! À compter du 1^{er} janvier 2022, cette obligation sera renforcée puisque les assureurs devront proposer une unité de compte dans chaque catégorie.

Précision : le label ISR (investissement socialement

responsable) garantit que les fonds sélectionnent leurs actifs sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le label Greenfin s'intéresse à la finance verte, c'est-à-dire aux fonds qui sélectionnent les entreprises ayant un impact positif sur le climat et la transition écologique. Le label Finansol s'intéresse aux produits d'épargne qui contribuent réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale, comme l'accès à l'emploi, au logement ou encore le soutien à l'agriculture biologique.

© 2021 Les Echos Publishing